

N°2026-03/19B

Objet : DÉCISIONS SUR LES DÉGRÈVEMENTS DE FACTURE D'EAU.

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	8
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	9	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA Jean-Jacques THIBAUT (sauf pour l'affaire n°10).

Absent excusé : Nathalie PINEAU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 04 mars 2026

Le Président expose à l'assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. THIBAUT Jean-Jacques [REDACTED] THÉZA	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (118 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur la consommation moyenne des 3 dernières années soit 67 m ³ pour la partie assainissement.	Avis favorable.
Mme PARDO Jacqueline [REDACTED] MONTESCOT	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (253 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de 2020 à 2022 soit 88 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne de 2020 à 2022 soit 44 m ³ pour la partie assainissement.	Avis favorable.
M. SERRAT Christophe [REDACTED] LATOUR-BAS-ELNE	Demande de dégrèvement de la facture acompte 2026 suite à fuite sur porté cassée (180 m ³ facturés sur 9 mois)	Révision de la facturation acompte 2026 basée sur la consommation moyenne des 3 dernières années sur 9 mois soit 101 m ³ .	Avis favorable.
M. DA SILVA GOUVIEA Patrick [REDACTED] SAINT-CYPRIEN	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (427 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 276 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 138 m ³ pour la partie assainissement.	Avis favorable.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260311-2026-03-19Bb-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026